

Téléphone 021 647 18 00
Télécopie 021 647 18 00
CCP 10-11166-3

Courrier Ch. des Charmilles 1, 1004 Lausanne
Courriel alain.faucherre@bluewin.ch
Internet <http://www.citrap-vaud.ch>

Lausanne, le 6 octobre 2009

Municipalité de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Concerne : projet "Métamorphose" et mobilité

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Citrap, comme son nom le laisse entendre, a pour but la promotion des transports publics et la défense de ses usagers. A ce titre, elle porte un grand intérêt à tous les projets urbanistiques qui impliquent une réflexion autour de la mobilité et elle s'efforce d'agir par des propositions constructives en amont des réalisations plutôt que par des doléances, voire oppositions, a posteriori.

En ce qui concerne le projet "Métamorphose", la Citrap-Vaud se sent particulièrement impliquée, dans la mesure où elle a déjà largement contribué à la réflexion concernant le futur M3. Sachant que, suite à la votation du 27 septembre, un concours va être lancé pour l'aménagement d'un "quartier durable" à la Pontaise, notre association voudrait rendre la Ville attentive à un certain nombre de questions (exposées ici sous forme de propositions), qui devraient être intégrées au programme soumis aux candidats.

Proposition 1

En terme de mobilité, le nouveau quartier doit être structuré autour du transport public et de la mobilité douce. Cela suppose des données précises sur les variantes de tracé du futur tram, ainsi que sur la conception des stations. Un espace d'information et de vente d'abonnements se trouvera au centre névralgique du futur quartier.

Proposition 2

Il faut prévoir des conditions favorables à un réseau de transport public à haute fréquence, en particulier un accès facilité pour les lignes de bus complémentaires aux stations du M3.

Proposition 3

La question des problèmes de sécurité doit être traitée en se basant sur les expériences du M1 et nécessite d'une part une réflexion au niveau de la cohabitation du tram avec les piétons et les autres formes de mobilité, d'autre part une conception adéquate des stations pour prévenir les incivilités.

Proposition 4

La priorité d'une mobilité basée sur la priorité à accorder aux transports publics et à la mobilité douce implique une emprise minimale des places de parc et la nécessité de lier le trafic individuel à un système d'auto-partage tel que développé par Mobility.

Proposition 5

La mobilité ne s'arrête pas à minuit : le projet doit tenir compte d'un trafic de trams et de bus nocturnes ayant des arrêts dans des lieux sécurisés.

Proposition 6

L'aspect paysager du tracé du M3 doit être étudié avec soin et dans une double perspective : celle de l'utilisateur du tram et celle du résident. Il est intéressant pour l'utilisateur de traverser des zones de verdure, mais aussi des zones marchandes avec leurs étalages et leurs vitrines. Du côté du résident, il est important que le tracé du tram soit intégré au quartier et ne crée pas de coupure. L'engazonnement du tracé est un élément qui peut renforcer l'intégration.

Proposition 7

Une voie ferrée peut aussi servir au transport de marchandises et l'écartement standard choisi pour le M3 permet d'envisager des trams-trains. Le temps où les "boilles" de lait traversaient Lausanne est passé, mais d'autres formes de transport de marchandises pourraient naître, comme le transport des déchets qui pourraient rejoindre la voie CFF dans la zone de Prélaz-les-Roses. Une déchetterie pourrait être prévue le long du tracé, avec un quai de chargement.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à nos propositions et de la suite que vous leur réserverez et nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Alain Faucherre
Président



Daniel Mange
Secrétaire

